



Maison de l'Europe de Paris



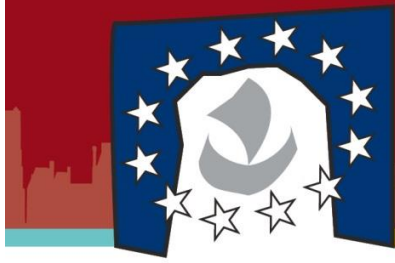
▪ L'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur – dix ans après

La coopération entre établissements académiques du monde entier existe depuis la nuit des temps, mais la mondialisation a introduit des notions mercantiles dans un secteur qui échappait, jusqu'à l'après-guerre, en Europe du moins, à une logique de « marché » stricto sensus et, en particulier en Europe continentale.

La construction d'un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (E.E.E.S. et EHEA en anglais) a été officialisée à Vienne en 2010, ce qui est communément appelé « Le processus de Bologne ». Plus large que l'UE, cette initiative compte depuis 2015 pas moins de 48 pays européens, adhérant à la Convention culturelle européenne et repartis sur l'ensemble du continent européen, de la Finlande à Chypre, et de l'Irlande à la Russie. Cette initiative intergouvernementale lancée en Italie en 1999 avait donné naissance à des réformes d'ampleur avec l'objectif d'adopter une architecture commune des systèmes d'enseignement supérieur fondés sur 3 cycles à l'échelle du continent européen. Voulu comme un outil de transparence, cette démarche cherchait également à développer la mobilité étudiante et, bien sûr, l'attractivité de la zone Europe tout comme l'employabilité des citoyens des pays concernés.

Avant les débuts de ce changement crucial du paysage universitaire européen, et à plus petite échelle, une nouvelle forme de coopération bilatérale avait ouvert la voie en agissant un peu comme un laboratoire pour la dynamique du processus de Bologne : l'Université franco-allemande basée à Sarrebruck. Cette université « sans murs » s'emploie depuis 1997 à susciter, évaluer et participer financièrement à des cursus franco-allemands dans les disciplines universitaires des plus variées. Son travail est focalisé sur des cursus bi - et, entre temps, trilatéraux qui rassemblent aujourd'hui près de 6400 étudiants et 300 doctorants - a beaucoup inspiré les travaux du processus de Bologne.

C'est en mars 2000 au Conseil européen de Lisbonne que les 15 Etats membres de l'Union décident de construire une économie de la connaissance et demandent aux gouvernements nationaux d'investir massivement dans leurs établissements d'enseignements supérieurs. La mise en œuvre incombe à la Commission européenne qui initie ce que l'on appelle communément l'initiative d'excellence (« I-dex ») dans tous les pays européens membres de l'Union entre l'an 2000 et 2010.



Maison de l'Europe de Paris

Au-delà de cette politique commune en faveur des systèmes d'enseignement supérieur des pays membres, l'Union européenne favorise alors activement l'harmonisation, les formations et circuits académiques de son espace économique, mais également la formation de pôles européens dans le même esprit que ceux initiés aux niveaux nationaux. Sur le plan européen, les alliances « fuses » et un récent appel à projet de la Commission européenne a abouti en 2019 à la création d'autres regroupements pan-européens d'enseignement supérieur : la création d'Universités européennes, des clusters transfrontaliers thématiques sans murs communs, sur l'exemple de l'Université franco-allemande.

En France, comme dans le reste de l'Europe continentale, les universités pluridisciplinaires et le monde des écoles d'ingénieurs, établissements privés comme publics, sont alors depuis plusieurs années en pleine recomposition du secteur, avec de nombreux rapprochements ou partenariats voire fusions. Parallèlement, ces nouveaux ensembles doivent construire des stratégies d'alliances européennes. Le but principal de ces rapprochements semble être l'atteinte d'une taille critique permettant d'affronter la compétition accrue au niveau national et international. Ces regroupements sont soutenus par les pouvoirs publics à travers des attributions de fonds structurels et visent à faire émerger des clusters d'excellence sur la scène nationale et internationale dans la logique de ce que la Commission européenne avait initié.

L'internationalisation et la consolidation du secteur du « savoir » prennent donc toute leur importance dans les stratégies de communication auprès de leurs publics (étudiants, professeurs, cadres, chefs d'entreprises, grand public et, bien sûr, journalistes). Tous les ans entre le mois de juin et le mois d'octobre, les yeux des professionnels de l'enseignement supérieur sont rivés sur les publications des rankings « qui comptent ». Ces rankings sont influents et contribuent à la prise de décision pour l'attribution de fonds de développement, pour l'intérêt que peuvent porter étudiants et enseignants à tel ou tel établissement. Même si les établissements européens se retrouvent en nombre dans le classement général, ils sont encore, à quelques exceptions près, quasi absents du haut des classements internationaux

Entièrement gratuit et accessible en ligne, l'évènement « The European Higher Education Area (EHEA) – 10 years later » organisé par le cabinet de conseil spécialisé dans l'enseignement supérieur PPOOL en partenariat avec la Maison de l'Europe et soutenu par l'Université franco-allemande, propose de revenir sur les effets produits par ces politiques publiques depuis 20 ans. [Lien pour s'inscrire](#)

Article rédigé par PPOOL pour le Centre Europe Direct de la Maison de l'Europe de Paris et publié en partenariat avec Voix d'Europe le 07/04/2021.